

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_EDUCATION

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00535-01	509 - COMITE DE PARRAINAGE CONCOURS NATIONAL RESISTANCE ET DEPORTATION	22 AVENUE GARIBALDI CS55180 OFFICE NATIONAL ANCIENS COMBATTANTS	21051 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	4 670,00	500,00	500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	500,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS_EDUCATIFS

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût - opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00576-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation d'une journée de rencontres sur le thème du handicap, le 13 mars 2018	1 500,00	1 000,00	500,00	
2018 - 00577-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour les actions 2018 de la Chaire UNESCO "Culture et traditions du vin"	134 500,00	10 000,00	5 000,00	
2018 - 00585-01	25945 - ASS DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	26 BIS RUE CHATEAU LONDON	75010 PARIS	pour la conduite de l'action "Engagement des étudiants dans les quartiers populaires pour des actions de solidarité"	97 420,00	11 000,00	11 000,00	
2018 - 00709-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour la réalisation du projet "Vie étudiante - Actions culturelles vers les écoles"	15 400,00	2 900,00	2 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	4		Montant	18 500,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_SPORT

Opération	01P1330003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D-Soutien financier secteur sportif

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00683-01	26584 - FOOTBALL CLUB DE LA JEUNESSE MAHORAISE	52 AVENUE DU LAC	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	3 000,00	3 000,00	500,00	
2018 - 00714-01	28248 - ASS DES CAVALIERS DU MONT AFRIQUE	20 RUE GAMBETTA	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation de manifestations récurrentes	950,00	400,00	400,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	900,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P1330003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D-Soutien financier secteur sportif

Libellé du Type d'aide MANIF_SPORTIVES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00560-01	113 - VELO CLUB OFFENSIF DE DIJON	13 RUE PIERRE CURIE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation de la course cycliste "Le Tour des Grands Ducs"	14 260,00	2 000,00	1 000,00	
2018 - 00569-01	212 - ROLLER SKATING DIJON BOURGOGNE	12 RUE JULES VIOLLE	21000 DIJON	pour l'organisation d'un challenge roller course, le 17 février 2018	4 150,00	1 500,00	700,00	
2018 - 00598-01	379 - DIJON FEMININ BASKET	1 ALLEE MARIUS CHANTEUR GYMNASSE EPIREY	21000 DIJON	pour l'organisation d'un tournoi de basket féminin catégorie U17, les 19 et 20 mai 2018	1 500,00	1 500,00	500,00	
2018 - 00629-01	10582 - ROLLER DERBY DIJON	25 RUE PASTEUR	21000 DIJON	pour l'organisation des phases finales du championnat de France féminin de roller derby nationale 2, du 19 au 21 mai 2018	16 475,00	1 000,00	1 000,00	
2018 - 00630-01	4639 - ASS SPORTIVE UNIVERSITE DE BOURGOGNE	MAISON DES SPORTS UNIVERSITE DE BOURGOGNE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation de la dix-septième édition du Raid de l'U, le 28 avril 2018	17 850,00	4 000,00	2 000,00	
2018 - 00659-01	25818 - PROGRES SPORT	157 RUE D AUXONNE	21000 DIJON	pour l'organisation de la course cycliste National Moutarde Crit, le 7 juillet 2018	8 000,00	4 000,00	2 250,00	
2018 - 00667-01	49 - ASPTT DIJON	24 RUE FRANCOIS MITTERRAND CENTRE SPORTIF DU GRAND DIJON	21850 ST APOLLINAIRE	pour l'organisation de l'Athlédij Challenge, en avril 2018	4 750,00	1 000,00	500,00	
2018 - 00668-01	49 - ASPTT DIJON	24 RUE FRANCOIS MITTERRAND CENTRE SPORTIF DU GRAND DIJON	21850 ST APOLLINAIRE	pour l'organisation du championnat inter-région Est de canoë-kayak, 5 000 m, le 11 mars 2018	6 285,00	1 500,00	500,00	
2018 - 00679-01	28463 - LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE DE TENNIS	13 RUE PIERRE DE COUBERTIN	21000 DIJON	pour l'organisation du championnat de France individuel de tennis fauteuil, du 28 juin au 1er juillet 2018	32 700,00	5 000,00	2 000,00	
2018 - 00692-01	299 - BEACH SPORT DIJON	11 D RUE JEAN BAPTISTE BAUDIN	21000 DIJON	pour l'organisation des finales du championnat de France universitaire de beach-volley et d'un stage/tournoi international	7 800,00	7 800,00	2 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	10		Montant	12 950,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide INVES_SOCIAL

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E22 - EPIS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00311-01	282 - ASSOCIATION NATIONALE POUR LES ENFANTS INTELLECTUELLEMENT PRECOCES	8 RUE DU PONT DE FER MAISON DE QUARTIER DES AUBEPINS	71100 CHALON SUR SAONE	pour l'acquisition d'un ordinateur portable	799,00	500,00	250,00	
2018 - 00582-01	28419 - FEDERATION NATIONALE BLESSES MULTIPLES ET IMPOTENTS DE GUERRE	15 RUE DE L EGLISE	21910 CORCELLES LES CITEAUX	pour l'acquisition d'un drapeau	2 788,64	500,00	500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	750,00	

Ces aides financières seront mandatées sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide FONCT_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00005-01	14380 - ASS NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON SECTION COTE D OR	35 RUE D ALSACE	21200 BEAUNE	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 destinée à la formation des visiteurs de prison	3 200,00	1 200,00	800,00	
2018 - 00018-01	22528 - AMICALE DES ANCIENS DE VOLTAIRE RENE PELLIER	27 BOULEVARD VOLTAIRE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	7 950,00	200,00	200,00	
2018 - 00032-01	3380 - CLUB SAINT MICHEL	35 RUE PASTEUR	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	1 374,20	400,00	100,00	
2018 - 00033-01	5202 - DES BOUCHONS POUR LES HANDICAPES EN COTE D OR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE G6	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	12 485,00	1 500,00	1 500,00	
2018 - 00036-01	200 - ASSOCIATION DES USAGERS ET AMIS CENTRE SOCIAL DU PARC LE TEMPO	21 RUE MAURICE RAVEL	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 destinée à l'organisation de diverses sorties des familles	4 070,00	600,00	450,00	
2018 - 00045-01	56 - AMITIE DU DIMANCHE	22 RUE CHARLES AUBERTIN	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	8 753,00	500,00	300,00	
2018 - 00050-01	125 - MOUVEMENT DE LA PAIX COMITE DE DIJON ET DE COTE DOR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE E5	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	7 200,00	1 000,00	230,00	
2018 - 00052-01	195 - VOIR ENSEMBLE GROUPE DE COTE D OR	226 RUE D AUXONNE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris la participation aux journées nationales des associations d'aveugles	10 876,00	620,00	560,00	
2018 - 00058-01	44 - FILOMENE	21 ROUTE DE TALMAY CHEZ MADAME NADINE ANDRE	21310 JANCIGNY	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation de sorties en faveur des personnes âgées	168 990,00	1 350,00	1 150,00	
2018 - 00068-01	287 - LES CHOUETTES DU COEUR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE FF10	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	61 551,00	2 000,00	1 000,00	
2018 - 00080-01	11933 - SERVICE D ACTION SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS SASTI	48 RUE BERLIER	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	324 516,00	2 000,00	1 000,00	
2018 - 00089-01	13398 - BOUGER ENSEMBLE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE S3	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	53 880,00	3 000,00	1 275,00	
2018 - 00092-01	256 - BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE	16 RUE DE LA HOUE	21800 QUETIGNY	pour la fourniture de denrées alimentaires	12 000,00	12 000,00	11 000,00	
2018 - 00095-01	434 - AVUM ASS DES QUARTIERS VOLTAIRE UNIVERSITE MANSART	28 RUE JOLIVET	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	148 450,00	3 000,00	2 000,00	
2018 - 00100-01	23160 - FEDERATION NATIONALE ACCIDENTES TRAVAIL HANDICAPE SECTION DE DIJON	13 RUE DE GRAY	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	14 275,00	1 000,00	300,00	
2018 - 00101-01	418 - COMMUNE LIBRE MALADIERE DRAPEAU VARENNES	2 rue Docteur Edouard Laguesse	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	11 740,00	1 000,00	450,00	

2018 - 00103-01	337 - MEMOIRES VIVES	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE PP1	21070 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	680,00	400,00	250,00
2018 - 00116-01	54 - RELAIS ENFANTS PARENTS BOURGOGNE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE Y8	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	40 270,00	1 000,00	500,00
2018 - 00119-01	16 - ALCOOL ASSISTANCE COTE D OR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE E1	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	219 235,00	1 200,00	630,00
2018 - 00127-01	232 - AMICALE POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE DIJON	18 RUE PROSPER DE BARANTE CHEZ MONSIEUR CLAUDE BURNEL	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	2 905,00	850,00	800,00
2018 - 00130-01	117 - RASSEMBLEMENT ASSO PROTECTION ANIMALE NE PRATIQUANT PAS L EUTHANASIE	19 RUE DES ROSES	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	14 745,00	2 800,00	2 500,00
2018 - 00132-01	213 - LES BLOUSES ROSES ANIMATION LOISIRS A L HOPITAL COMITE DE DIJON	25 RUE DES FRERES MONTGOLFIER	21300 CHENOVE	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	20 710,00	750,00	250,00
2018 - 00135-01	218 - SOCIETE POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX DE BOURGOGNE ET DE FRANCHE COMTE	5 RUE DJANGO REINHARDT SPA DES CAILLOUX	21027 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	376 450,00	7 500,00	7 000,00
2018 - 00137-01	362 - ASS SPORTIVE EDUCATIVE POUR HANDICAPES MENTAUX	10 RUE EN COUBLANC	21850 ST APOLLINAIRE	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris la grande marche de l'amitié et un voyage découverte	7 900,00	1 200,00	700,00
2018 - 00138-01	16582 - ACCUEIL DES FAMILLES DE PERSONNES INCARCEREES ACCUEIL MAGENTA	72 RUE D AUXONNE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	4 749,00	1 100,00	800,00
2018 - 00141-01	256 - BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE	16 RUE DE LA HOUE	21800 QUETIGNY	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	546 300,00	20 000,00	5 000,00
2018 - 00146-01	53 - ASSOCIATION DES CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LA COUR D APPEL DE DIJON	22 AVENUE DU CHATEAU	21800 QUETIGNY	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	3 300,00	800,00	200,00
2018 - 00147-01	21715 - SOS REFOULEMENT	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE TT10	21068 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	17 110,00	600,00	450,00
2018 - 00148-01	456 - JUMEAUX ET PLUS 21	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE P7	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	5 315,80	200,00	200,00
2018 - 00150-01	18334 - UNION DEPARTEMENTALE PERSONNELS ET RETRAITES GENDARMERIE COTE D OR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE VV9	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	6 000,00	1 000,00	500,00
2018 - 00153-01	165 - ASS DEPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D ORPHELINS	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE H10	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	2 300,00	200,00	100,00
2018 - 00161-01	341 - COMITE DE COTE D OR POUR L UNICEF	10 RUE VAILLANT	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	62 950,00	1 800,00	1 600,00
2018 - 00165-01	75 - ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE ET SPORTIVE DU CENTRE SOCIAL BALZAC	25 RUE BALZAC	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	13 380,00	500,00	300,00
2018 - 00169-01	21020 - RECHERCHE ACTIVE ET HUMANISTE SUR LA VIOLENCE REAHVI	7 IMPASSE JACQUAT	21850 ST APOLLINAIRE	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	25 705,00	1 000,00	300,00

2018 - 00170-01	146 - MOUVEMENT LE CRI SECTION COTE D OR	72 RUE BERBISEY	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	15 920,00	1 300,00	1 200,00	
2018 - 00173-01	148 - LES YEUX EN PROMENADE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE GG1	21068 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	9 205,00	1 000,00	600,00	
2018 - 00189-01	29 - FRANCE BENEVOLAT COTE D OR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE V3	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	4 900,00	350,00	250,00	
2018 - 00198-01	225 - MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L AMITIE ENTRE LES PEUPLES DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE Y3	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	2 660,00	300,00	200,00	
2018 - 00201-01	291 - LES MUTILES DE LA VOIX DE BOURGOGNE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE L5	21068 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	30 110,00	300,00	300,00	
2018 - 00219-01	27603 - UNAASS BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2 rue des Corroyeurs Maison des Associations - Boîte FF6	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	592 600,00	2 000,00	500,00	
2018 - 00231-01	229 - ASSOCIATION DES FAMILLES DIJONNAISES	2 RUE DES CORROYEURS BOITE A1	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	38 270,00	3 000,00	1 000,00	
2018 - 00233-01	215 - ASSOCIATION GENERALE DES INTERVENANTS RETRAITES DE COTE D OR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE K8	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	18 450,00	1 200,00	1 000,00	
2018 - 00240-01	353 - DEPENDANCES 21	6 RUE LA FONTAINE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	35 000,00	700,00	630,00	
2018 - 00252-01	479 - HUNTINGTON ESPOIR GRAND EST	5 RUE DE LA CHAUMIERE CHEZ MONSIEUR JOEL CASTELLA	21240 TALANT	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	54 300,00	1 000,00	200,00	
2018 - 00286-01	5250 - CLUB DU SUZON	2 RUE DE VARENNES RESIDENCE LES MARGUERITES	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	15 470,00	400,00	400,00	
2018 - 00321-01	289 - SECOURISTES SANS FRONTIERES DELEGATION BOURGOGNE	21 RUE DES ROUSSOTTES	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'acquisition de divers matériels	12 520,00	5 000,00	1 500,00	
2018 - 00330-01	270 - ECOUTE MES MAINS	20 RUE FEVRET	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris les ateliers récréatifs "Au pays des signes"	2 751,00	500,00	500,00	
2018 - 00344-01	24769 - LA BARQUE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE TT8	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	3 500,00	1 000,00	300,00	
2018 - 00350-01	276 - CONTACT COTE D OR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE EE10	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	805,00	300,00	300,00	
2018 - 00365-01	2569 - COMMUNE LIBRE BERBISEY	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE LL5	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	8 450,00	1 000,00	400,00	
2018 - 00369-01	474 - UNE ALTERNATIVE A LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE	9 rue du Plein de Pouilly	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	80 580,00	3 000,00	1 700,00	
2018 - 00405-01	461 - LOISIRS ET SOLIDARITE DES RETRAITES 21 DIJON	7 PLACE JACQUES PREVERT	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	144 000,00	500,00	500,00	
2018 - 00408-01	235 - UNAFAM SECTION DE COTE D OR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE K4	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	44 200,00	300,00	300,00	

2018 - 00428-01	462 - LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME L ANTISEMITISME SECTION DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE A6	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	8 920,00	2 000,00	1 460,00	
2018 - 00435-01	3711 - LIGUE DES DROITS DE L HOMME ET DU CITOYEN SECTION DE DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE BB7	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	4 050,00	700,00	450,00	
2018 - 00441-01	338 - ACODEGE	2 RUE GAGNEREAUX	21014 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 destinée au service de prévention spécialisée	546 178,00	80 000,00	80 000,00	
2018 - 00461-01	338 - ACODEGE	2 RUE GAGNEREAUX	21014 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 destinée à la structure "L'Amarine"	0,00	5 000,00	700,00	
2018 - 00462-01	203 - AMICALE DES DUCS DE BOURGOGNE	4 IMPASSE PAUL CEZANNE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	8 092,00	400,00	300,00	
2018 - 00481-01	186 - ADAPEI 21	6 RUE DE LA RESISTANCE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	72 018,00	2 000,00	1 000,00	
2018 - 00487-01	412 - ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE	1 RUE DU DAUPHINE IMMEUBLE STRATEGIE	21121 FONTAINE LES DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	1 306 114,00	1 300,00	1 100,00	
2018 - 00499-01	159 - VIVRE A LA MALADIERE	18 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	14 027,00	1 700,00	1 700,00	
2018 - 00505-01	314 - VALENTIN HAUY COMITE DE DIJON	7 PLACE SAINT BERNARD	21000 DIJON	fonctionnement 2018 y compris participation aux journées nationales des associations d'aveugles	31 760,00	1 500,00	1 000,00	
2018 - 00580-01	216 - ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA 2EME DB SECTION COTE D OR	16 BOULEVARD EUGENE SPULLER	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	4 071,00	300,00	300,00	
2018 - 00611-01	14 - UNION FRATERNELLE DES FRANCS COMTOIS HABITANT LA COTE D OR	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE N6	21068 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	12 850,00	600,00	600,00	
2018 - 00624-01	3012 - LE COURRIER DE BOVET DELEGATION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE BB6	21068 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	2 000,00	2 000,00	250,00	
2018 - 00662-01	4061 - FREGATE CASSARD CARRE DU COMMANDANT	BCRM TOULON BASE NAVALE	83000 TOULON	pour favoriser la promotion de la Ville de Dijon à l'étranger au cours de ses missions	2 270,00	1 000,00	700,00	
2018 - 00680-01	2932 - FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS VOLONTAIRES SECTION COTE D OR	132 AVENUE EIFFEL	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	4 850,00	250,00	250,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	67		Montant	145 985,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00064-01	78 - SOCIETE DIJONNAISE DE L ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL SDAT	5 BIS RUE DE LA MANUTENTION	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "ACCOR Centre Ville" au cours de l'année 2018	569 950,00	198 000,00	198 000,00	
2018 - 00159-01	3311 - HABITAT ET HUMANISME COTE D OR	14 BOULEVARD BACHELARD	21000 DIJON	pour faciliter l'insertion et l'autonomie de ses locataires par la mise en place d'animations collectives	4 950,00	4 000,00	1 000,00	
2018 - 00269-01	13237 - FAMILLES ET AMIS DE LA MAISON SAINT PHILIBERT	5 RUE DU MOUTON	21000 DIJON	pour l'organisation de cycles d'activité aquatique	1 320,00	1 000,00	300,00	
2018 - 00273-01	338 - ACODEGE	2 RUE GAGNEREAUX	21014 DIJON CEDEX	pour la conduite de l'action "Re-built", de septembre 2017 à juin 2018	36 878,00	2 000,00	500,00	
2018 - 00277-01	283 - CESAM	24 AVENUE DE STALINGRAD	21065 DIJON CEDEX	pour les ateliers socio-linguistiques conduits au cours de l'année 2018 (Fontaine d'Ouche et Grésilles)	45 180,00	9 000,00	6 750,00	
2018 - 00320-01	282 - ASSOCIATION NATIONALE POUR LES ENFANTS INTELLECTUELLEMENT PRECOCES	8 RUE DU PONT DE FER MAISON DE QUARTIER DES AUBEPINS	71100 CHALON SUR SAONE	pour l'organisation de cafés de parents	490,00	300,00	100,00	
2018 - 00571-01	242 - SOCIETE D ENTRAIDE ET D ACTION PSYCHOLOGIQUE	6 AVENUE JEAN BERTIN	21000 DIJON	subvention pour le dispositif "Travail Alternatif Payé à la Journée" (TAPAJ) (année 2018)	81 600,00	22 500,00	22 500,00	
2018 - 00572-01	358 - PLURADYS	3 D RUE ERNEST LORY	21000 DIJON	pour l'organisation d'une activité physique adaptée (escrime) pour les enfants présentant un trouble neurodéveloppemental	1 654,00	800,00	500,00	
2018 - 00619-01	360 - GRESILLES NOUVEAU SOUFFLE	3 RUE JEAN XXIII CENTRE SOCIAL DES GRESILLES	21000 DIJON	pour l'organisation de deux sorties (ski et zoo d'Amnéville) en faveur des personnes âgées et démunies du quartier des Grésilles	2 300,00	2 300,00	1 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers		9	Montant	230 650,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide PROJETS_QUARTIERS

Opération	01P075O004 - Le Grand Déj
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00594-01	141 - UNION DEPARTEM DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE 21 UDMJC 21	2 RUE DE BOURGES	21021 DIJON CEDEX	pour l'organisation du Grand Déj, le 22 septembre 2018	62 500,00	24 500,00	24 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	24 500,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P075Q007 - Evénements associatifs - Divers
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative

Libellé du Type d'aide FONCT_QUARTIERS

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00318-01	4393 - LEO LAGRANGE CENTRE EST	66 COURS TOLSTOI	69627 VILLEURBANNE CEDEX	Subvention pour l'atelier de mobilité - Année 2018	130 809,00	62 000,00	62 000,00	Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention d'objectifs et de moyens qui sera approuvée par le conseil municipal du 26 mars 2018.
2018 - 00425-01	508 - ASSOCIATION PROFESSION SPORT ANIMATION LOISIRS CULTURE 21	15 RUE DES RETISSEYS	21240 TALANT	pour le fonctionnement du Centre de Ressources Dijonnais de la Vie Associative	768 000,00	4 000,00	1 000,00	Cette aide financières sera mandatée selon les modalités prévues à l'article 6 de la convention d'objectifs et de moyens n° 16-332 du 6 juin 2016.
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	63 000,00	

Opération	01P075O007 - Evénements associatifs - Divers
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative

Libellé du Type d'aide PROJETS_QUARTIERS

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00665-01	23929 - SCANDIUM	61 RUE CONDORCET	21000 DIJON	pour l'organisation du Power Angels, du 16 au 18 février 2018	36 000,00	7 000,00	2 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	2 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P079O002 - Structures de quartiers
AP/EPCP	01P079E30 - EPFS-D-Structures de quartiers

Libellé du Type d'aide FONCT_MJC et FFMJC

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00166-01	4673 - FEDERATION FRANCAISE DES MJC	16 RUE HERMEL	75018 PARIS	subvention pour le financement des postes de directeurs des MJC dijonnaises	8 540 900,00	213 718,00	213 718,00	Ces aides financières seront mandatées selon les modalités prévues dans les conventions d'objectifs et leurs avenants conclus entre la Ville de Dijon, la Fédération Française des MJC et les différentes MJC.
2018 - 00797-01	273 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE DIJON GRESILLES	11 RUE CASTELNAU	21000 DIJON	subvention de fonctionnement 2018 y compris la compensation de frais de personnel (complément)	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	263 718,00	

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_SOCIAL

Opération	01P1250002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00187-01	410 - FETE FEMMES EGALITE EMPLOI	10 RUE JEAN RENOIR	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	226 000,00	2 000,00	1 500,00	
2018 - 00685-01	24163 - BOURGOGNE COLLABORATIVE NETWORK	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE UU2	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 destinée au financement d'un service civique	1 400,00	1 400,00	700,00	
2018 - 00693-01	27656 - LA CHOUETTE ASS MONNAIE LOCALE COMPLEMENTAIRE BASSIN DIJONNAIS	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE D8	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	12 088,00	4 000,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	3 700,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS_SOCIAL2

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00239-01	118 - POLE D ECONOMIE SOLIDAIRE DE L AGGLOMERATION DIJONNAISE	12 AVENUE GUSTAVE EIFFEL	21000 DIJON	pour la plateforme de financement participatif "Graines d'actions"	17 651,00	5 000,00	4 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	4 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Opération	01P114O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P114E12 - EPFS-D-Ecologie urbaine

Libellé du Type d'aide PROJ_ECOLOGIE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00339-01	331 - ARBORESCENCE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE K7	21000 DIJON	pour le chantier participatif au bois du Ru de Pouilly et pour l'animation jardin "Zéro déchets verts"	73 995,00	6 000,00	2 700,00	
2018 - 00617-01	205 - SOCIETE ASTRONOMIQUE DE BOURGOGNE	79 BOULEVARD DES BOURROCHES	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "Pollution lumineuse et biodiversité"	990,00	990,00	500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	3 200,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

Opération	01P057O001 - Soutien au secteur culture scientifique
API/EPCP	01P057E01 - EPFS - Soutien au secteur culture scientifique

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00590-01	205 - SOCIETE ASTRONOMIQUE DE BOURGOGNE	79 BOULEVARD DES BOURROCHES	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "Animation des parcs et jardins par la connaissance et l'astronomie"	3 000,00	3 000,00	1 200,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	1 200,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'éleva au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P060O001 - Soutien au secteur musique
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de l'ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00561-01	76 - HARMONIE DES CHEMINOTS DE DIJON	26 RUE LEON MAURIS	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation de concerts	5 490,00	1 000,00	600,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	600,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P060O001 - Soutien au secteur musique
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00521-01	4518 - LA VAPEUR	42 AVENUE DE STALINGRAD	21000 DIJON	pour la réalisation de maquettes pédagogiques permettant la découverte de la création musicale (suite)	9 758,00	4 000,00	2 000,00	
2018 - 00548-01	10141 - MADE IN SWING	2 IMPASSE GAGNEREAUX	21000 DIJON	pour la présentation du concert "La machine à remonter le Swing", dans le cadre de "L'été en continu"	5 400,00	1 200,00	1 100,00	
2018 - 00587-01	12251 - DIJCOLORG	4 BIS RUE AUGUSTE COMTE	21000 DIJON	pour l'organisation du festival de musique mécanique, du 17 au 23 septembre 2018 (solde)	80 000,00	39 200,00	39 200,00	
2018 - 00588-01	88 - LAURE ET AMON PRODUCTIONS	10 RUE DES TILLEULS	21000 DIJON	pour la présentation de concerts, dans le cadre de "L'été en continu", du 29 juin au 1er juillet 2018	2 018,00	1 000,00	600,00	
2018 - 00604-01	4296 - RENCONTRE AUTOUR DE L'ORGUE BARBARIE	4 BIS AVENUE DE LANGRES ENTREE C	21000 DIJON	pour la présentation de deux concerts, dans le cadre de "L'été en continu"	558,00	558,00	200,00	
2018 - 00606-01	248 - ENSEMBLE VOCAL MOZAIQUE	13 RUE PARMENTIER	21000 DIJON	pour la présentation d'un concert, dans le cadre de "L'été en continu"	0,00	400,00	400,00	
2018 - 00634-01	6040 - JUNIOR AGENCE MASCI	2 BOULEVARD GABRIEL UFR LANGUES ET COMMUNICATION	21000 DIJON	pour l'organisation du tremplin musical "Dijon Live 2018"	10 802,13	700,00	250,00	
2018 - 00655-01	22 - CONFIDENCES	19 rue de Bel Air CHEZ MONSIEUR GILLES CIRON	21000 DIJON	pour la présentation de deux spectacles "De Rénata à Breil" et "Si on chantait le temps des Poilus"	2 940,00	1 300,00	600,00	
2018 - 00715-01	6257 - KONECTIC	14 RUE ARTHUR RIMBAUD	21000 DIJON	pour l'organisation de la fête de la musique, le 21 juin 2018	2 500,00	2 500,00	2 200,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	9		Montant	46 550,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P060O003 - Soutien au secteur théâtre
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00643-01	363 - DROLE DE BIZARRE	14 RUE BANNELIER	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	0,00	10 000,00	10 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	10 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P060O003 - Soutien au secteur théâtre
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00547-01	394 - 26000 COUVERTS	3 ALLEE GENEVIEVE LAROQUE	21000 DIJON	pour la présentation de la création "Véro 1ère, reine d'Angleterre", du 19 au 29 septembre 2018 (acompte)	60 378,00	15 000,00	15 000,00	
2018 - 00566-01	275 - LE ROCHER DES DOMS	RUE LOUIS JOUVET ESPACE MENNETRIER	21240 TALANT	pour la présentation du spectacle "Poil de Carotte", dans le cadre de "L'été en continu"	12 096,00	5 000,00	1 200,00	
2018 - 00586-01	25845 - TROUPE PONCTUATION	52 RUE DE TALANT	21000 DIJON	pour la présentation du spectacle "Dis à ma fille que je pars en voyage", dans le cadre de "L'été en continu"	4 700,00	2 500,00	1 200,00	
2018 - 00601-01	444 - COLLECTIF 7	18 RUE CHARLIE CHAPLIN	21000 DIJON	pour la présentation du spectacle "Les murs murmurent", dans le cadre du festival "L'été en continu"	7 396,00	3 500,00	2 500,00	
2018 - 00614-01	439 - COMPAGNIE CES MESSIEURS SERIEUX	41 RUE D YORK	21000 DIJON	pour l'organisation d'un événement autour des écritures théâtrales québécoises	6 000,00	6 000,00	3 000,00	
2018 - 00670-01	330 - COMPAGNIE SF	19 RUE JEHAN DUVET	21000 DIJON	pour la création du spectacle "Divertisserie"	6 000,00	3 000,00	2 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	6		Montant	24 900,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P000004 - Soutien au secteur pluridisciplinaire
AP/EPCP	01P000E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00593-01	139 - SCENES OCCUPATIONS	34 RUE DES MOULINS	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation du festival de ciné-concerts	60 110,00	2 000,00	1 000,00	
2018 - 00704-01	22177 - HONK	12 RUE BOSSUET CHEZ MADAME ELSA MELENDEZ	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	151 854,00	42 800,00	5 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	6 000,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P066O002 - Soutien au secteur Arts Plastiques Divers
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels

-Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00551-01	12894 - ARTEMIS	36 RUE CHABOT CHARNY	21000 DIJON	pour la reconduction du projet "De Corps et Dames"	3 294,81	200,00	200,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	200,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'éleva au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P066O003 - Soutien au secteur Cinématographique et Audiovisuel Eldorado
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels

Libellé du Type d'aide FONCT_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00641-01	11917 - LUGANO CINEMA ELDORADO	21 RUE ALFRED DE MUSSET	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour le cinéma d'art et d'essais "L'Eldorado" au titre de l'année 2018	670 000,00	61 000,00	61 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	61 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P066O012 - Ecrans de l'aventure
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels

Libellé du Type d'aide MANIF_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00396-01	2888 - GUILDE EUROPEENNE DU RAID	7 RUE PASQUIER	75008 PARIS	pour l'organisation du festival "Les Ecrans de l'Aventure"	9 317 200,00	94 500,00	94 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	94 500,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 90 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 10 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Opération	01P0780010 - Evénements Grésilles en Fête
AP/EPCP	01P078E43 - EPFS-D-Manifestations dans quartiers

Libellé du Type d'aide GRESILLES EN FETE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00093-01	163 - CHORALE LA BOITE A CHANSONS	4 RUE FEVRET CHEZ MONSIEUR JEAN MICHEL PELOTTE	21000 DIJON	pour sa participation au festival "Grésilles en fête"	500,00	500,00	300,00	
2018 - 00603-01	3480 - MAISON DE LA MEDITERRANEE	1 TER RUE DE BEAUNE C/O MJC MONTCHAPET MALADIERE	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses manifestations, dans le cadre du festival "Grésilles en fête"	240,00	200,00	200,00	
2018 - 00613-01	24154 - LE TACHE PAPIER ATELIER ET GALERIE	27 BIS RUE D AHUY	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "Osez l'art pour tous !", dans le cadre du festival "Grésilles en fête"	3 196,87	2 000,00	1 000,00	
2018 - 00621-01	360 - GRESILLES NOUVEAU SOUFFLE	3 RUE JEAN XXIII CENTRE SOCIAL DES GRESILLES	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Grésilles en fête"	3 500,00	2 500,00	2 000,00	
2018 - 00645-01	338 - ACODEGE	2 RUE GAGNEREAUX	21014 DIJON CEDEX	pour l'organisation d'ateliers de cirque participatif, dans le cadre du festival "Grésilles en fête"	5 250,00	1 000,00	700,00	
2018 - 00669-01	273 - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE DIJON GRESILLES	11 RUE CASTELNAU	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Grésilles en fête"	4 300,00	2 500,00	2 000,00	
2018 - 00681-01	6485 - MENDE STAR MENDE KONOBA	3 ALLEE DE LA SOURCE	21000 DIJON	pour sa participation au festival "Grésilles en fête"	1 200,00	1 200,00	900,00	
2018 - 00703-01	561 - CAISSE D ALLOCATIONS FAMILIALES DE COTE D OR CAF	8 BOULEVARD CLEMENCEAU	21043 DIJON CEDEX 9	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival "Grésilles en fête"	4 350,00	3 000,00	2 600,00	
2018 - 00798-01	338 - ACODEGE	2 RUE GAGNEREAUX	21014 DIJON CEDEX	pour la conduite de l'action "Sténopées en caravane", dans le cadre du festival "Grésilles en fête"	3 034,00	500,00	300,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	9		Montant	10 000,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'éleva au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide JOURS DE FETE

Opération	01P078O011 - Evénements Jours Fête Fontaine d'Ouche
AP/EPCP	01P078E43 - EPFS-D-Manifestations dans quartiers

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00006-01	12059 - TAXI BROUSSE	2A BD OLIVIER DE SERRES MAISON DES ASSOCIATIONS	21800 QUETIGNY	pour l'organisation d'un atelier de percussion, dans le cadre des "Jours de fête"	1 600,00	1 600,00	1 400,00	
2018 - 00568-01	20199 - GRANDIR AU SENEGAL	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE PP9	21000 DIJON	pour l'animation d'un stand à destination des enfants, dans le cadre des Jours de Fête"	900,00	900,00	150,00	
2018 - 00587-01	313 - ITINERAIRES SINGULIERS	7 ALLEE DE SAINT NAZAIRE	21000 DIJON	pour l'action "Souvenirs heureux aux accents du monde entier", dans le cadre des "Jours de fête"	850,00	800,00	700,00	
2018 - 00596-01	19187 - ARTISANS DU MONDE DIJON EDUCATION ET PLAIDOYER	7 RUE CHARRUE	21000 DIJON	pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation aux enjeux de la solidarité internationale, dans le cadre des "Jours de fête"	350,00	200,00	150,00	
2018 - 00600-01	16974 - ASS SPORTIVE DU COLLEGE RAMEAU	70 AVENUE DU LAC	21000 DIJON	pour sa participation à la parade Métisse, dans le cadre des "Jours de fête"	600,00	600,00	300,00	
2018 - 00605 - 1	JEUNESSE BOURGUIGNONNE	ALLEE DU RUISSEAU	21000 DIJON	pour l'organisation d'un concert et la participation à la Parade Métisse, dans le cadre des "Jours de fête"	590,00	400,00	300,00	
2018 - 00608-01	20103 - POULOUCCOUTAC	2 ALLE DE GRENOBLE MAISON PHARE	21000 DIJON	pour sa participation aux "Jours de fête"	1 000,00	1 000,00	500,00	
2018 - 00612-01	88 - LAURE ET AMON PRODUCTIONS	10 RUE DES TILLEULS	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre des "Jours de fête"	2 390,00	2 270,00	1 000,00	
2018 - 00622-01	22 - CONFIDENCES	19 rue de Bel Air CHEZ MONSIEUR GILLES CIRON	21000 DIJON	pour la présentation du spectacle "Les couleurs de la vie", dans le cadre des "Jours de fête"	740,00	740,00	450,00	
2018 - 00631-01	24154 - LE TACHE PAPIER ATELIER ET GALERIE	31 RUE GUILLAUME TELL	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "Osez l'art pour tous !", dans le cadre des "Jours de fête"	3 196,87	2 000,00	1 000,00	
2018 - 00646-01	338 - ACODEGE	2 RUE GAGNEREAUX	21014 DIJON CEDEX	pour la découverte de la pratique du tennis de table, dans le cadre des "Jours de fête"	928,00	250,00	200,00	
2018 - 00648-01	338 - ACODEGE	2 RUE GAGNEREAUX	21014 DIJON CEDEX	pour sa participation à la parade métisse, dans le cadre des "Jours de fête"	2 336,00	1 000,00	500,00	
2018 - 00650-01	332 - ADEXPRA RADIO DIJON CAMPUS	ESPLANADE ERASME UNIVERSITE DE BOURGOGNE	21078 DIJON CEDEX	pour sa participation aux "Jours de Fête"	3 822,00	3 000,00	1 100,00	
2018 - 00654-01	4673 - FEDERATION FRANCAISE DES MJC	16 RUE HERMEL	75018 PARIS	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre des "Jours de fête"	3 500,00	3 400,00	2 000,00	

2018 - 00660-01	540 - GROUPE FOLKLORIQUE LA BOURGUIGNONNE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE UU4	21000 DIJON	pour la présentation d'un spectacle de danse folklorique, dans le cadre des "Jours de fête"	300,00	300,00	150,00	
2018 - 00682-01	6485 - MENDE STAR MENDE KONOBA	3 ALLEE DE LA SOURCE	21000 DIJON	pour l'organisation d'ateliers de danse, dans le cadre des "Jours de fête"	1 400,00	1 400,00	250,00	
2018 - 00684-01	6485 - MENDE STAR MENDE KONOBA	3 ALLEE DE LA SOURCE	21000 DIJON	pour sa participation à la parade métisse, dans le cadre des "Jours de fête"	3 000,00	3 000,00	600,00	
2018 - 00688-01	6485 - MENDE STAR MENDE KONOBA	3 ALLEE DE LA SOURCE	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre de "Piscine en fête"	800,00	800,00	150,00	
2018 - 00690-01	472 - ASSOCIATION ORIGINAIRES DEPARTEMENTS D OUTRE MER ET AMIS EN BOURGOGNE	12 AVENUE GUSTAVE EIFFEL	21000 DIJON	pour la tenue d'un stand de produits créoles, dans le cadre des "Jours de fête"	1 200,00	1 000,00	300,00	
2018 - 00699-01	141 - UNION DEPARTEM DES MAISONS DES JEUNES ET DE LA CULTURE 21 UDMJC 21	2 RUE DE BOURGES	21021 DIJON CEDEX	pour l'organisation d'une séance de cinéma à la piscine de la Fontaine d'Ouche, dans le cadre des "Jours de fête"	2 600,00	2 000,00	1 500,00	
2018 - 00701-01	21162 - D OEIL EN OEIL	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE UU10	21068 DIJON CEDEX	pour la conduite de l'action "Caravane sténopé", dans le cadre des "Jours de fête"	1 200,00	700,00	300,00	
2018 - 00705-01	28145 - LE GRAND JETE	9 RUE DES TANNERIES	71250 CLUNY	pour sa participation à la parade métisse, dans le cadre des "Jours de fête"	8 744,00	2 000,00	2 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	22		Montant	15 000,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_ECONOMIQUE

Opération	01P090O005 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine public

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00015-01	179 - GODRANS VILLAGE	PLACE JEAN BOUHEY CCI DE DIJON	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation de diverses animations	11 437,00	1 500,00	1 500,00	
2018 - 00260-01	13538 - SHOP IN DIJON	6 BIS PLACE GRANGIER	21054 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 (10 animations minimum pour l'attractivité du centre ville en direction du grand public et particulièrement le dimanche dans le cadre de la ZTI)	295 170,00	115 000,00	95 000,00	
2018 - 00387-01	108 - ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS QUARTIER JEAN JACQUES ROUSSEAU	93 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 y compris l'organisation de diverses animations	8 810,00	3 000,00	1 500,00	
2018 - 00583-01	6509 - UNION COMMERCIALE RUE CHARRUE	14 RUE CHARRUE LA RAFFINERIE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018 destinée à la décoration de la rue Charrue	4 254,86	1 500,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	4		Montant	99 500,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

Opération	01P0900005 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine public

Libellé du Type d'aide PROJETS_ECONOMIQUES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00048-01	10149 - ASS DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME RURAL COTE D OR	1 RUE DES COULOTS CHAMBRE D AGRICULTURE DE COTE D OR	21110 BRETENIERE	pour l'organisation de marchés fermiers "Bienvenue à la ferme", les 10 juin et 14 octobre 2018	18 080,00	3 000,00	3 000,00	
2018 - 00120-01	9200 - ASS DES HALLES DE DIJON	RUE CLAUDE RAMET FROMAGERIE AU GAS NORMAND	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre de la semaine du goût (avec la participation d'un Chef)	8 220,00	1 500,00	1 500,00	
2018 - 00437-01	267 - CONFRERIE DU CASSIS DE DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE V9	21000 DIJON	pour sa participation au festival des Confréries à Charleville-Mézières les 5 et 6 mai 2018, au brunch des halles et au Marché de Noël	4 741,00	800,00	200,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	4 700,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Opération	01P090O005 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P090E27 - EPIS-D-Occupation du domaine public

Libellé du Type d'aide INV_COMMERCE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00777-01	24565 - AUTOUR DE GRANGIER	15 PLACE GRANGIER	21000 DIJON	pour les animations du quartier autour de Grangier nécessitant l'acquisition d'une tente	- 2 092,52	1 500,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	1 500,00	

Cette aide financière sera mandatée sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées.

Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT_RI

Opération	01P095O001 - Actions européennes et internationales
AP/EPCP	01P095E07 - EPFS-D-Actions européennes et internationales

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00697-01	684 - MAISON DE RHENANIE PALATINAT	29 RUE BUFFON	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2018	426 500,00	15 000,00	15 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	15 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon les modalités prévues à la convention d'objectifs et de moyens approuvée par le Conseil Municipal du 26 mars 2018.

Opération	01P095O001 - Actions européennes et internationales
AP/EPCP	01P095E07 - EPFS-D-Actions européennes et internationales

Libellé du Type d'aide PROJETS_RI

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00553-01	442 - UNION LUSO FRANCAISE EUROPEENNE	40 AVENUE DE STALINGRAD	21000 DIJON	pour l'organisation de portes ouvertes, dans le cadre du vingtième anniversaire de l'association	4 100,00	3 000,00	500,00	
2018 - 00564-01	208 - OMBRADIPETER	23 RUE DES ROSES CHEZ MADAME MONIQUE SERNA	21000 DIJON	pour l'organisation de la manifestation "Cinevoce", dans le cadre du Printemps de l'Europe	6 200,00	3 000,00	3 000,00	
2018 - 00584-01	292 - PLAN 9	2 BIS AVENUE 1ERE ARMEE FRANCAISE	21000 DIJON	pour la projection de courts-métrages, dans le cadre du Printemps de l'Europe	2 450,00	2 450,00	2 450,00	
2018 - 00589-01	3537 - CLUB UNESCO DE DIJON ET DES ENVIRONS AMITIE SANS FRONTIERES	17 RUE DE LA RAFFINERIE	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du Printemps de l'Europe	1 166,50	1 000,00	1 000,00	
2018 - 00592-01	15 - LE COIN DU MIROIR	37 RUE DE LONGVIC CENTRE D ART CONTEMPORAIN	21000 DIJON	pour sa participation au Printemps de l'Europe	580,00	480,00	480,00	
2018 - 00602-01	28338 - MAISON DES LYCEENS DU LYCEE CARNOT	16 BOULEVARD THIERS LYCEE CARNOT	21000 DIJON	pour un projet d'échange scolaire entre Dijon et Christchurch (Nouvelle-Zélande)	59 065,00	2 000,00	1 000,00	
2018 - 00623-01	296 - CERCLE D AMITIE DIJON MAYENCE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE GG3	21000 DIJON	pour l'accueil d'une délégation allemande (membres du comité de jumelage Mayence-Dijon", du 27 au 30 avril 2018	3 235,00	3 235,00	2 500,00	
2018 - 00633-01	20199 - GRANDIR AU SENEGAL	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE PP9	21000 DIJON	pour l'expédition de matériel scolaire au Sénégal (collecte organisée par le conseil municipal d'enfants)	700,00	700,00	700,00	
2018 - 00637-01	3081 - ASSOCIATION EUROPEENNE DES SPORTS DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	pour l'organisation d'une rencontre franco-germano-portugaise de jeunes footballeurs, dans le cadre du Printemps de l'Europe	8 520,00	2 000,00	2 000,00	
2018 - 00639-01	86 - SCIC L AUTRE BOUT DU MONDE	14 AVENUE JEAN JAURES	21000 DIJON	pour l'organisation de diverses animations, dans le cadre du Printemps de l'Europe	7 600,00	6 000,00	5 000,00	
2018 - 00652-01	332 - ADEXPRA RADIO DIJON CAMPUS	ESPLANADE ERASME UNIVERSITE DE BOURGOGNE	21078 DIJON CEDEX	pour sa participation au Printemps de l'Europe	5 897,00	4 500,00	4 500,00	
2018 - 00653-01	9766 - LES MOUSQUETEXTES	38 RUE DE TIVOLI	21000 DIJON	pour la lecture de textes intitulée "Entendons-nous bien !", dans le cadre du Printemps de l'Europe	2 630,00	650,00	650,00	
2018 - 00657-01	345 - CHORALE UNIVERSITAIRE DE BOURGOGNE	37 RUE DOCTEUR BOUCHARD RESIDENCE BEAUNE	21000 DIJON	pour la présentation du concert "Women in Love", dans le cadre du Printemps de l'Europe, le 26 mai 218	950,00	500,00	250,00	
2018 - 00658-01	393 - OFFICE DES PERSONNES AGEES DE DIJON OPAD	COUR DU CARON	21000 DIJON	pour l'organisation d'un concours d'écriture, dans le cadre du Printemps de l'Europe	500,00	500,00	250,00	
2018 - 00661-01	178 - OFFICE MUNICIPAL DU SPORT DE DIJON	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	pour l'accueil d'une délégation de l'OMS de Mayence, dans le cadre du Printemps de l'Europe, du 9 au 13 mai 2018	1 680,00	1 200,00	1 200,00	

2018 - 00672-01	442 - UNION LUSO FRANCAISE EUROPEENNE	40 AVENUE DE STALINGRAD	21000 DIJON	pour l'organisation de la semaine culturelle franco-portugaise, dans le cadre du Printemps de l'Europe	14 650,00	4 000,00	1 000,00	
2018 - 00696-01	295 - MEDIA MUSIC ASSOCIATION	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE N5	21000 DIJON	pour la présentation d'un concert de jazz dans le cadre du Printemps de l'Europe, le 18 mai 2018	2 900,00	2 000,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	17		Montant	27 980,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.

En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Annexe au rapport

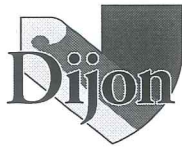
Libellé du Type d'aide CONGRES

Opération	01P035O001 - Ressources non affectées
AP/EPCP	01P035E172 - EPFS-D-Comptabilité et marchés

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2018 - 00214-01	97 - CHAMBRE SYNDICALE DES PROPRIETAIRES ET COPROPRIETAIRES DE LA COTE D OR	21 BOULEVARD CARNOT	21000 DIJON	pour l'organisation du congrès annuel de l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI), le 28 septembre 2018	201 500,00	7 000,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	1 500,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire,
 - le solde, qui s'élèvera au maximum à 20 % du montant de la subvention accordée, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis par l'association à l'issue de sa réalisation.
- En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

**CONVENTION
relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018, lui-même représenté par Madame Anne DILLENSEGER, Adjointe déléguée à l'éducation,

Et, d'autre part,

L'association « Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté » (Les PEP CBFC) représentée par son Président, Monsieur Michel CANNELLE, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé 30 B rue Elsa Triolet à Dijon (21000),

ATTENDU QUE :

Qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

Par la présente convention, la Ville de Dijon s'engage à attribuer, à l'association « Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté », une subvention destinée à financer le fonctionnement des trois dispositifs suivants :

- Education Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (DECAD) sur le quartier de la Fontaine d'Ouche (année 2018),
- « Havres d'enfants » sur le quartier des Grésilles (année 2018),
- Classes de découvertes organisées durant l'année scolaire 2016-2017.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour l'année 2018.

Article 3 : Montant de la subvention

La subvention attribuée s'élève à la somme de 165 557 € et se décompose comme suit :

- Dispositif d'Education Citoyenne et d'Aide aux Devoirs (DECAD) sur le quartier de la Fontaine d'Ouche (année 2018)	94 000 €
- « Havres d'enfants » sur le quartier des Grésilles (année 2018).....	50 000 €
- Participation aux classe de découvertes organisées durant l'année scolaire 2016-2017.....	21 557 €

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

Les subventions seront versées, par mandat administratif, dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Article 5 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association « Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté » s'engage à utiliser les subventions conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'association « Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté » s'engage à :

- produire un compte-rendu financier qui attestera de la conformité des dépenses effectuées à l'objet des subventions, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été attribuées.
- citer la Ville de Dijon comme financeur de la structure.

Fait à Dijon, le

Le Président
de l'association « Les PEP du Centre
de la Bourgogne Franche-Comté »
Michel CANNELLE

L'Adjointe déléguée à l'éducation
Anne DILLENSEGER



CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Madame Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018,

Et d'autre part,

L'Association **Cultures Indépendantes Dijon**, représentée par sa Présidente, Madame Aurore SCHAFERLEE, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2000, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **Cultures Indépendantes Dijon** est destinée à financer son fonctionnement et sa saison artistique, au titre de l'année 2018.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **vingt-trois mille euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **Cultures Indépendantes Dijon** s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme partenaire financier de la structure et des manifestations.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 18 400 € ;
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 4 600 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la Direction des Finances, accompagné des justificatifs des dépenses réalisées. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Fait à Dijon, le

La Présidente de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Aurore SCHAFERLEE

Christine MARTIN

**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT
D'UNE ASSOCIATION**

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018,

Et d'autre part,

L'Association **26000 Couverts**, représentée par sa Présidente, Madame Laurence MOISSENET, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **26000 Couverts**, est destinée à financer la création « Véro 1ère, reine d'Angleterre », du 19 au 29 septembre 2018 (acompte).

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **quinze mille euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **26000 Couverts** s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme partenaire financier de la manifestation.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 12 000 € ;
- le solde, soit la somme de 3 000 €, dès que vous aurez transmis à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus. De plus, il vous appartiendra, le cas échéant, de tenir à la disposition des services municipaux les pièces justificatives s'y rapportant.

Fait à Dijon, le

La Présidente de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Laurence MOISSENET

Christine MARTIN

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018,

Et d'autre part,

L'Association **DIJCOLORG**, représentée par son Président, Monsieur Gérard GUITTAT, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **DIJCOLORG**, est destinée à l'organisation du festival de musique mécanique, du 17 au 23 septembre 2018 (solde).

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **trente neuf mille deux cents euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **DIJCOLORG** s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville comme financeur de la manifestation.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 31 360 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire ;
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 7 840 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la Direction des Finances, accompagné des justificatifs des dépenses réalisées. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Fait à Dijon, le

Le représentant de l'association,

L'Adjointe déléguée à l'animation
de la ville, festivals, attractivité,

Gérard GUITTAT

Christine MARTIN

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018,

Et d'autre part,

L'association « **Collectif 7** », représentée par son Président, Monsieur Jean CLERC, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'association « **Collectif 7** » est destinée à financer la présentation du spectacle « Les murs murmurent », dans le cadre du festival « L'été en continu ».

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **deux mille cinq cents euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'association « **Collectif 7** » s'engage à :

- produire un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme financeur de la manifestation.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 2 000 € ;

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 500 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la Direction des Finances, accompagné des justificatifs des dépenses réalisées. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Jean CLERC

Christine MARTIN

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT
D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018,

Et d'autre part,

La **Maison des Jeunes et de la Culture des Grésilles**, représentée par sa Présidente, Madame Malika OUBAHMANE, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à la **Maison des Jeunes et de la Culture des Grésilles**, est destinée à financer l'organisation de diverses animations, dans le cadre du festival « Grésilles en fête ».

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **deux mille euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, la **Maison des Jeunes et de la Culture des Grésilles** s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme partenaire financier de la manifestation.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 1 600 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire ;

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 400 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la Direction des Finances, accompagné des justificatifs des dépenses réalisées. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Fait à Dijon, le

La Présidente de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Malika OUBAHMANE

Christine MARTIN



CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018,

Et d'autre part,

L'Association **Acodège**, représentée par sa Présidente, Madame Françoise GOBILLOT, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet des subventions

Les subventions octroyées par la Ville de Dijon à l'Association **Acodège**, sont destinées à financer :

- sa participation à la parade métisse dans le cadre des « Jours de Fête » à Fontaine d'Ouche ;
- l'action « Sténopées en caravane » dans le cadre du festival « Grésilles en fête » ;
- la découverte de la pratique du tennis de table, dans le cadre des « Jours de Fête » à Fontaine d'Ouche ;
- l'organisation d'ateliers de cirque participatif, dans le cadre du festival « Grésilles en fête ».

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à :

- **cinq cents euros** pour la parade métisse ;
- **trois cents euros** pour « Sténopées en caravane » ;
- **deux cents euros** pour la pratique du tennis de table ;
- **sept cents euros** pour l'organisation d'ateliers de cirque participatif.

Article 3 : Condition d'utilisation des subventions

L'association s'engage à utiliser les subventions conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **Acodège** s'engage à :

- produire un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet des subventions, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été attribuées ;
- citer la Ville de Dijon comme financeur des manifestations.

Article 4 : Modalités de versement des subventions

Les subventions seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 1 360 € ;
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 340 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la Direction des Finances, accompagné des justificatifs des dépenses réalisées. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Fait à Dijon, le

La Présidente de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Françoise GOBILLOT

Christine MARTIN

**CONVENTION DE FINANCEMENT
ENTRE LA VILLE DE DIJON ET LA SARL LUGANO**

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018,

Et d'autre part,

La SARL Lugano, dont le siège social est situé 21 rue Alfred de Musset à Dijon (21), représentée par son gérant, Monsieur Matthias Chouquer, exploitante du cinéma « L'Eldorado », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à la SARL Lugano est destinée au fonctionnement du cinéma d'art et d'essais « L'Eldorado », au titre de l'exercice 2018.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **soixante et un mille euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

La SARL Lugano s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, la SARL Lugano s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivants la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville comme financeur de la structure.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois par mandat administratif dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

Pour la Sarl Lugano,
Le gérant,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Matthias CHOUQUER

Christine MARTIN

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT
D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2018,

Et d'autre part,

L'Association **Jeunesse Bourguignonne**, représentée par son Président, M. Didier VAVASSEUR, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **Jeunesse Bourguignonne**, est destinée à financer l'organisation d'un concert et la participation à la parade métisse dans le cadre de « Jours de Fête » à Fontaine d'Ouche, en 2018.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **trois cents euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **Jeunesse Bourguignonne** s'engage à :

- produire un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville comme financeur de la manifestation.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 240 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire ;

- le solde, qui s'élèvera au maximum à 60 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la Direction des Finances, accompagné des justificatifs des dépenses réalisées. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Fait à Dijon, le

Le représentant de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Didier VAVASSEUR

Christine MARTIN



CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT
D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de Dijon représentée par Mme Christine MARTIN, adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2018,

Et d'autre part,

La **Fédération Française des M.J.C.**, représentée par son président, Monsieur Gérard ABONNEAU, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à la **Fédération Française des M.J.C.**, est destinée à financer l'organisation de diverses animations dans le cadre du festival « Jours de Fête » à Fontaine d'Ouche.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **deux mille euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, la **Fédération Française des M.J.C.** s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme partenaire financier de la manifestation.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 1 600 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire ;
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 400 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la Direction des Finances, accompagné des justificatifs des dépenses réalisées. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Fait à Dijon, le

Le président de l'association,

L'adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Gérard ABONNEAU

Christine MARTIN



CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La ville de Dijon représentée par Mme Christine MARTIN, adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2018,

Et d'autre part,

L'Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Côte d'Or (UDMJC 21), représentée par son Président, M. Pierre VIAN, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la subvention

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'**Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Côte d'Or** est destinée à financer l'organisation d'une séance de cinéma à la piscine de la Fontaine d'Ouche, dans le cadre des « Jours de Fête » à Fontaine d'Ouche.

Article 2 : Montant de l'aide financière

La subvention attribuée s'élève à **mille cinq-cents euros**.

Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention

L'**Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Côte d'Or** s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture de la Côte d'Or s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme partenaire financier de la manifestation.

Article 4 : Modalités de versement de la subvention

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 1 200 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire ;
- le solde, qui s'élèvera au maximum à 300 €, au vu du résultat qui se dégagera du bilan financier définitif de l'action qui devra être transmis à la Direction des Finances, accompagné des justificatifs des dépenses réalisées. En cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, le solde de la subvention sera diminué à hauteur de cet excédent.

Fait à Dijon, le

Le représentant de l'association,

L'adjointe déléguée à la culture,
à l'animation et aux festivals,

Pierre VIAN

Christine MARTIN